



**SYNDICAT NATIONAL AUTONOME DES
PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION
CHARGÉE DE LA MER**



Fédération Syndicale Unitaire

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS A LA CAP
DES CONTROLEURS DES AFFAIRES MARITIMES
DU 2 AVRIL 2009**

Le 2 Avril 2009 vous voterez pour élire vos représentants à la CAP du corps des contrôleurs qui auront pour mission de défendre vos intérêts individuels de carrière professionnelle pendant 3 ans (promotions, notations, changement de résidence, sanctions disciplinaires....)

Cette élection est importante car elle déterminera la représentativité de chaque syndicat et la répartition des sièges dans les futures instances paritaires (Comité technique paritaire, Comité d'Hygiène et de Sécurité).

Dans un contexte difficile lié aux réformes libérales décidées par le gouvernement et qui ont des répercussions importantes aux Affaires maritimes, dans les services déconcentrés et à l'ENIM, **notre engagement au sein du SNAMER-FSU est plus que jamais indispensable pour défendre vos droits.**

Les contrôleurs des Affaires Maritimes assument des charges de travail croissantes et des responsabilités accrues dans des domaines bien identifiés et n'obtiennent généralement aucune reconnaissance. Par leur présence en CAP, dans les groupes de travail, les membres du SNAMER-FSU défendent l'ensemble du personnel - toutes spécialités confondues - pour que l'administration ait conscience de la valeur de ses agents et reconnaisse leur compétence professionnelle afin qu'ils puissent accéder à une véritable carrière ! On nous demande beaucoup et on obtient des miettes en retour, tout cela entouré d'une hiérarchie indifférente...

CAM (sans indemnité de résidence)						
VALEUR DU POINT NET = 3,856€						
ECH	Durée moyenne	I.B	INM Au 01/10/08	TRAIT.	TRAIT.	
				BRUT mensuel	NET mensuel	
Classe ex.	7		612	514	2349,30	1960,93
	6	4a	580	490	2239,61	1869,37
	5	3a	549	467	2134,48	1781,62
	4	3a	518	445	2033,93	1697,69
	3	2a6m	487	421	1924,23	1606,13
Classe sup.	2	2a6m	453	397	1814,54	1514,57
	1	2a	425	377	1723,13	1438,27
	8		579	489	2235,04	1865,55
	7	4a	547	465	2125,34	1773,99
	6	3a	516	443	2024,79	1690,06
	5	3a	485	420	1919,66	1602,31
	4	2a6m	463	405	1851,10	1545,09
	3	2a	436	384	1755,12	1464,97
Classe normale	2	2a	416	370	1691,13	1411,56
	1	1a6m	399	362	1654,57	1381,04
	13		544	463	2116,20	1766,36
	12	4a	510	439	2006,50	1674,80
	11	3a	483	418	1910,52	1594,68
	10	3a	450	395	1805,40	1506,94
	9	3a	436	384	1755,12	1464,97
	8	3a	416	370	1691,13	1411,56
	7	3a	398	362	1654,57	1381,04
	6	2a	382	352	1608,86	1342,89
	5	1a 6m	366	339	1549,44	1293,30
	4	1a 6m	347	325	1485,45	1239,89
	3	1a 6m	337	319	1458,03	1217,00
2	1a 6m	315	303	1384,90	1168,72	
1	1a	306	297	1357,48	1145,57	

Les sections des services déconcentrés ont subi ces dernières années une baisse constante des effectifs ; les personnels doivent faire appel à des connaissances maritimes de plus en plus spécifiques sans véritable formation mais également sans reconnaissance en terme de primes (sinon la PFR "au mérite" qui sera un instrument d'iniquité).

Même situation pour les agents des centres ENIM : CLP, CNLRE, Centre des pensions, CNA qui doivent faire toujours plus et devront s'adapter à des nouveaux modes de gestion créés par des programmes d'externalisation et d'automatisation des procédures.

Les ULAM, les personnels embarqués sur les vedettes régionales et les patrouilleurs ne sont pas toujours entendus dans leurs revendications même les plus légitimes.

Si le dévouement de ces agents n'est plus à prouver, des climats de tension sont souvent perceptibles. Manque d'informations, isolement professionnel, problèmes hiérarchiques, absence de promotion, etc...

Les contrôleurs des Centres de Sécurité des Navires ne sont guère plus entendus dans leurs revendications et leurs difficultés....

La particularité des métiers dévolus à ce corps implique de plus en plus de responsabilité et de technicité. Le SNAMER-FSU est partie prenante des réunions récemment organisées par l'administration centrale susceptibles de déboucher sur de véritables perspectives de carrière.

Vos représentants SNAMER-FSU

Contrôleurs de classe Exceptionnelle

REVAUD Patrick	(AM AIGUILLON SUR MER)
GIMONNEAU Dominique	(DIDAM – ULAM SETE)
ROSPABE Georges	(AM ST NAZAIRE)
TANGUY Jean-Luc	(DDAM – ULAM FORT DE FRANCE)

Contrôleurs de classe Supérieure

CHOLTUS Catherine	(DRAM BORDEAUX)
GACHET Frédéric	(DRAM LA ROCHELLE)
GOUDARD Jean-Pierre	(DIDAM ULAM SETE)
LOUIS-THERESE Charles	(DRAM GUYANE)

Contrôleurs de classe Normale

BRUGERE Denis	(AM ST NAZAIRE)
LE COURIC Roger	(ENIM LORIENT)
GOUEZ Gildas	(AM ULAM MARTIGUES)
GIBSON Joseph	(SAM POLYNESIE FRANCAISE)

Si les représentants des organisations syndicales élus dans les CAP n'ont qu'un rôle consultatif, en tout état de cause, ils peuvent assurer le suivi et la régularité des débats avec l'administration et défendre vos droits. Nous voulons faire tout notre possible pour vous donner satisfaction. Trop de dérives et d'irrégularités ont été constatées au cours des dernières CAP, pour souligner l'enjeu de ces élections !

Le risque est grand en effet de voir aujourd'hui les revendications des fonctionnaires tournées en dérision. Du reste l'atmosphère ambiante de crise économique et l'aggravation du déficit de l'État entraîne l'administration à des pratiques exorbitantes et à des arrangements qui portent atteinte aux droits des agents. Cela d'ailleurs est en

train de se produire un peu partout, car les syndicats sont de moins en moins consultés dans les orientations des grandes réformes de l'État et sont trop souvent mis devant le fait accompli lors de mutations ou remaniements de service au niveau local, régional ou même national. A ce titre notre syndicat s'engage à bien suivre le dossier de la délocalisation de l'ENIM à La Rochelle et du déménagement de la Direction des Affaires maritimes à La Défense.

A l'heure où se dessinent une refonte du statut des fonctionnaires, une nouvelle définition des métiers, une transformation programmée de la vie des services par le biais des délocalisations (ou fermetures de services : CNTS), de la mutualisation et autres contraintes professionnelles, les élus du SNAMER-FSU entendent défendre les intérêts de tous sans réserve ni dérive clientéliste ou corporatiste.

En votant pour le SNAMER-FSU, vous aurez l'assurance que vos revendications personnelles seront relayées et trouveront un écho, pour une plus grande équité et pour la reconnaissance de votre engagement professionnel.

Le 2 avril 2009, VOTEZ pour la liste SNAMER-FSU

SNA MER - 27, quai Duguay-Trouin - BP 70 - 35406 SAINT-MALO cedex
Tél : 02.99.40.68.36 - Portable : 06.68.53.22.90 - Fax : 02.99.40.68.54
Courriel : DDAM-35.SNAMER.Syndicat@i-carre.net
Site Internet : www.snamer.fr